

Décision 02-D-57 du 19 septembre 2002

relative aux pratiques dans le secteur des roulements à billes et assimilés

Posted on: 23 septembre 2002 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Koyo, Fag France, SKF, SNR Roulements, NSK-France, INA Roulements, NTN-France, Martin-Belaysoud, Binetruy, Orefi, Trumel, Efrapo, Doucet, Loudet, Centre Roulement Dauphiné, GDFI, Roulement Service, CETIB, Tremeau industries, CIR, Lefranc, Lechiffart, Jad

Lire

le texte intégral de la décision

238.34 Ko

le communiqué de presse